**PROTOCOLE DE MADRID**

FORMULAIRE TYPE 17 (FT17) : REMPLACEMENT D’UN ENREGISTREMENT NATIONAL OU RÉGIONAL OU DES ENREGISTREMENTS NATIONAUX OU RÉGIONAUXPAR UN ENREGISTREMENT INTERNATIONAL

Règle 21 du règlement d’exécution

|  |
| --- |
| **I. Nom de l’Office :** |
| **II. Numéro de l’enregistrement international :** |
| **III. Nom du titulaire :** |
| **IV. Informations concernant l’enregistrement national ou régional ou les enregistrements nationaux ou régionaux remplacés par l’enregistrement international :**1. Date et numéro de dépôt :
2. Date et numéro d’enregistrement :
3. Date de priorité (le cas échéant) :
4. Tout autre droit acquis du fait de l’enregistrement national ou régional (le cas échéant) :

[ ]  Si le remplacement concerne plusieurs enregistrements nationaux ou régionaux, veuillez cocher la case et utiliser une feuille supplémentaire en donnant les renseignements demandés ci-dessus pour chaque enregistrement. |
| **V. Informations concernant la portée du remplacement :** *Veuillez cocher* ***une seule*** *des options ci-après et, le cas échéant, fournir la liste des produits et services concernés :*[ ]  Le remplacement concerne tous les produits et services figurant dans l’enregistrement international.[ ]  Le remplacement concerne uniquement certains des produits et services figurant dans l’enregistrement international : |
| **VI. Date et signature de l’Office :**  |

[La feuille supplémentaire suit]

|  |
| --- |
| FEUILLE SUPPLÉMENTAIRE |
| **Informations concernant l’enregistrement national ou régional ou les enregistrements nationaux ou régionaux remplacés par l’enregistrement international :**1. Date et numéro de dépôt :
2. Date et numéro d’enregistrement :
3. Date de priorité (le cas échéant) :
4. Tout autre droit acquis du fait de l’enregistrement national ou régional (le cas échéant) :
 |

[Fin du FT17]